

Département de l'Hérault

Commune de MARSILLARGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 10 AVRIL 2021**

L'an deux-mil-vingt-et-un et le dix avril, à 9 heures 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le deux avril de l'an deux-mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean-Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents au Conseil Municipal	Qui ont pris part à la délibération
29	25	29

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire, Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB (jusqu'à 10 heures), Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoint au Maire, Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Ludovic LAGARDE, Madame Johanna VIMEUX, Monsieur Denis MORON, Monsieur Brahim ABDENNOURI, Monsieur Francis GARNIER, Madame Géraldine MARTINETTI, Madame Anne-Marie VALAT, Monsieur Régis GERAUD, Monsieur Maamar MAMECHE et Monsieur Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Christophe DESCARREGA, ayant donné procuration à Monsieur Geoffrey SOMMER.

Monsieur Ali BENFATAH, ayant donné procuration à Madame Sylvie FERRANDIS.

Monsieur David COULOMB, ayant donné procuration à Madame Anne-Sophie DIAZ lorsqu'il a quitté la séance à 10 heures.

Madame Aurore WALDURA, ayant donné procuration à Monsieur Francis GARNIER.

OBJET : PETITE ENFANCE – CRECHE LES PETITS LOUPS – PROJET D'EAJE ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Madame Anne-Sophie DIAZ, rapporteur, Adjoint au Maire déléguée à l'enfance et la jeunesse, rappelle le dispositif en place à Marsillargues avec la Crèche « Les Petits Loups » comme Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E.). Cette structure dispose de 25 places dont 22 en accueil régulier et fonctionne en coordination au sein de la

Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL) en partenariat avec la Direction de la Protection Maternelle et Infantile du Département de l'Hérault et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault. Les modalités de fonctionnement sont revues ponctuellement pour s'adapter aux différents besoins institutionnels et sociaux.

Madame Anne-Sophie DIAZ propose d'approuver le règlement de fonctionnement 2021 de l'E.A.J.E. ainsi que le projet d'établissement d'accueil du jeune enfant en coordination avec la CCPL et avec la D.P.M.I. du département de l'Hérault et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault.

➤ **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

APPROUVE l'exposé du rapporteur ;

APPROUVE le règlement intérieur de fonctionnement ci-joint en annexe à la présente délibération ;

APPROUVE le projet d'établissement d'accueil du jeune enfant ci-joint en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjointe déléguée, à signer ces documents ainsi que tout acte ou document à intervenir sur ce dossier ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux différents budgets afférents.

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre suivent les Signatures

Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 12 avril 2021

Le Maire,

Patrice SPEZIALE

Délibération rendue exécutoire par transmission au Préfet le (date du visa de la préfecture) et affichage le jour susdit.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.